

JACQUES CHIRAC PROPOSE:

LA DÉCLARATION DES DROITS DE LA JEUNESSE.

DĒCLARATION DES DROITS DE LA JEUNESSE.

Je propose à la jeunesse un engagement réciproque qui prendrait la forme d'une Déclaration des Droits de la Jeunesse, c'est-à-dire, en fait, pour rester fidèle à l'exemple de la déclaration des droits de l'homme, d'un code de ses droits mais aussi de ses devoirs.

Une ambition : tel est le sens profond de cette Déclaration des Droirs de la Jeunesse que je vous propose d'établir ensemble et qui tiendrait en cinq articles principaux :

1 Le droit à l'éducation et à la formation.

La collectivité nationale doit donner à chacun les moyens d'une éducation et d'une formation qui lui permettent d'épanouir pleinement ses capacités personnelles.
Cette responsabilité incombe d'abord aux familles. Elle est ensuite partagée avec l'école.
L'école doit notamment préparer les jeunes à leur futur métier. Or, trop de jeunes quittent aujourd'hui le système éducatif sans la moindre formation professionnelle. Trop de jeunes prolongent des études sans issue et sans espoir.
Une rénovation de la préparation aux métiers sera partie intégrante du prochain Plan de développement national.
Cette rénovation implique :

- un changement de l'esprit et des méthodes du système d'orientation qui ne doit pas obligatoirement repousser les élèves vers les voies les plus longues et les plus abstraites, ni les détourner des formations à finalité professionnelle.
- une valorisation des disciplines concrètes, manuelles, techniques, pré-professionnelles, et une évolution générale de la pédagogie vers le "concret".
- un développement de l'information professionnelle.
- une multiplication des stages professionnels rémunérés, sur la base du volontariat, pendant la durée de l'obligation scolaire.
- un soutien aux organisations de jeunesse qui assurent la publicité des offres d'emploi (même lorsqu'il s'agit d'emplois "courts", pour la durée des vacances par exemple).
- un encouragement au travail à temps partiel.
- l'instauration d'un système de transition entre l'école et l'entreprise par la création d'associations régionales de préparation à la vie active, s'inspirant des expériences du compagnonnage, en liaison avec des bourses régionales de l'emploi.

2 Le droit à l'emploi.

Le chômage est l'angoisse n° 1 des jeunes. 750 000 d'entre eux sont à la recherche d'un premier emploi. Un chômeur sur deux est un jeune de moins de 25 ans. Cette situation est inacceptable et risque de s'aggraver. Ma conviction est que, pour y remédier, il ne suffit pas d'essayer d'adapter l'offre et la demande de main-d'œuvre, ni d'attendre un futur retournement de la tendance démographique. Certes, la rénovation de la formation professionnelle est un impératif. Certes, la durée du travail doit continuer à diminuer partout où les partenaires sociaux, dans le cadre de la politique contractuelle, l'estimeront possible. Mais ce ne sera pas suffisant.
Il faut surtout agir sur la cause du chômage : la stagnation de l'activité économique générale.
Sans une croissance soutenue, on ne parviendra pas à créer les nouveaux emplois qui sont nécessaires à la jeunesse de France.
Toutes les mesures de la nouvelle politique économique que j'ai proposée aux Français tendent vers cet objectif :

- rétablissement de la confiance.
- diminution de l'emprise de l'Etat sur l'économie par 30 milliards d'abattements budgétaires.
- allègements fiscaux en faveur des ménages, de l'investissement productif et du logement.
- libération des petites et moyennes entreprises dont dépend la création de nouveaux emplois.

Entre la continuation de la politique actuelle, et l'aventure que constituerait le projet socialiste, cette voie nouvelle est la seule qui conduit au progrès.
S'agissant des jeunes, je voudrais insister sur deux

propositions qui les concernent au premier chef :
- d'abord l'allègement de la pression fiscale et notamment la suppression de tout impôt sur le revenu jusqu'à 5000 F de salaire brut par mois.

Souvent, un jeune célibataire ou un jeune couple doit payer au fisc un mois de salaire. Ce n'est pas normal. L'Etat peut y renoncer, sans que cela lui coûte plus d'1,5 % de l'ensemble de ses recettes. Il faut le faire.
- ensuite l'incitation à la création d'entreprises nouvelles, dans les secteurs industriel, artisanal, commercial mais aussi artistique, culturel ou dans les métiers d'art.

3 Le droit au logement.

Pour assumer sa liberté, il faut trouver son propre toit. S'installer chez soi, c'est rompre avec l'adolescence pour entrer dans l'âge d'homme.
Aujourd'hui, la recherche d'un logement est devenue très difficile, notamment dans les agglomérations urbaines.
Je propose trois actions prioritaires :
- construire chaque année au moins 450 000 logements;
- autoriser les régions à contracter des emprunts qui leur permettent de procéder à des acquisitions foncières importantes et de subventionner la réhabilitation de logements anciens;
- mettre au point des mécanismes de crédit mieux adaptés aux possibilités des jeunes qui souhaitent accéder à la propriété. On pourrait par exemple instituer des prêts à annuités progressives (remboursements faibles au début, puis en augmentation au fur et à mesure que le jeune voit sa situation s'affirmer) ou à amortissement différé (pas de remboursement du capital pendant les trois ou quatre premières années).

4 Le droit à l'expression et à la création.

Vingt ans, c'est l'âge où l'on revendique le droit de s'exprimer et de créer. C'est l'âge où l'on commence à avoir des choses à dire. Mais c'est aussi l'âge de la solidarité et de la convivialité.
L'instrument sans doute le plus efficace du droit à l'expression et à la création réside dans la vie associative : les associations peuvent constituer le contre-poids à la tentation bureaucratique qui menace notre société.
Leur champ d'action est en effet immense :
- le sport qui connaît actuellement un succès et une pratique populaire réconfortants.
- la culture et toutes les activités artistiques, musicales. plastiques...
- la protection de la nature et du patrimoine français.
- l'aménagement urbain et la vie locale.
- les loisirs.
- l'aide sociale qu'il s'agisse des familles des handicapés, des personnes âgées, etc.

Le phénomène associatif doit être encouragé. Les élus locaux ont, en ce domaine, des moyens d'action importants. Je l'ai montré à Paris.
Mais le législateur doit également prendre en compte l'expansion du phénomène associatif, en apportant les modifications juridiques ou fiscales qui s'imposent : Il faut, en priorité, élaborer un statut des animateurs qui fixe leur régime de protection sociale et leurs conditions de rémunération.

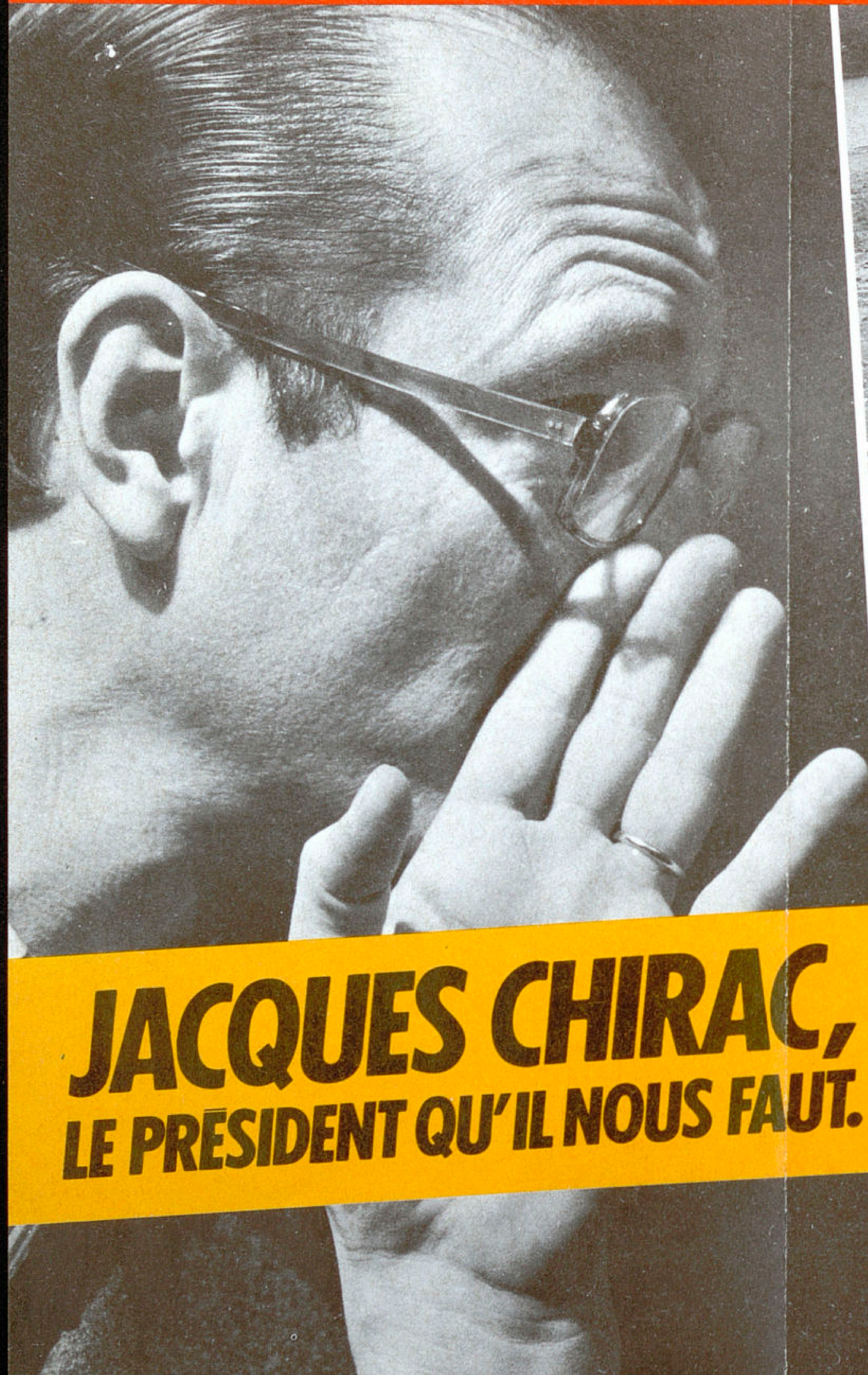
5 Le droit à l'engagement.

S'exprimer ne suffit pas. Il faut aussi s'engager, c'est-à-dire se mettre au service d'une cause, pour les autres.
La cause qui peut le mieux mobiliser les jeunes, c'est celle des droits de l'homme.
L'horizon d'un garçon ou d'une fille de vingt ans ne saurait être borné aux limites de l'hexagone. Je les sais tourmentés par toute la misère du monde, par ces enfants dont la famine gonfle le ventre, par ces prisonniers politiques qu'on torture ou qui disparaissent, par toutes les injustices et toutes les violations des droits de l'homme.
Il ne faut pas décevoir cette immense exigence morale que nous avons nous-mêmes fait naître en parlant à notre jeunesse de l'histoire et de la vocation de la France.
Pour y répondre, nous devons permettre à nos jeunes de s'engager, lorsqu'ils le veulent et comme ils le veulent, dans le combat des droits de l'homme.
Concrètement, je propose :
- d'ouvrir plus largement aux jeunes la coopération française dont l'action doit se développer en Afrique, dans le cadre de la francophonie, et partout où nos responsabilités le commandent,
- de créer une Association française pour la défense des droits de l'homme qui, à l'instar de certaines organisations humanitaires, et sans s'embarasser des précautions inhérentes à la diplomatie, puisse intervenir chaque fois qu'un pouvoir écrase ou exploite la personne humaine.

JACQUES CHIRAC,

Photos Sygma : H. Bureau, M. Gravos, D. Goldberg, P. Ledru

C'EST UN HOMME JEUNE QU'IL NOUS FAUT.

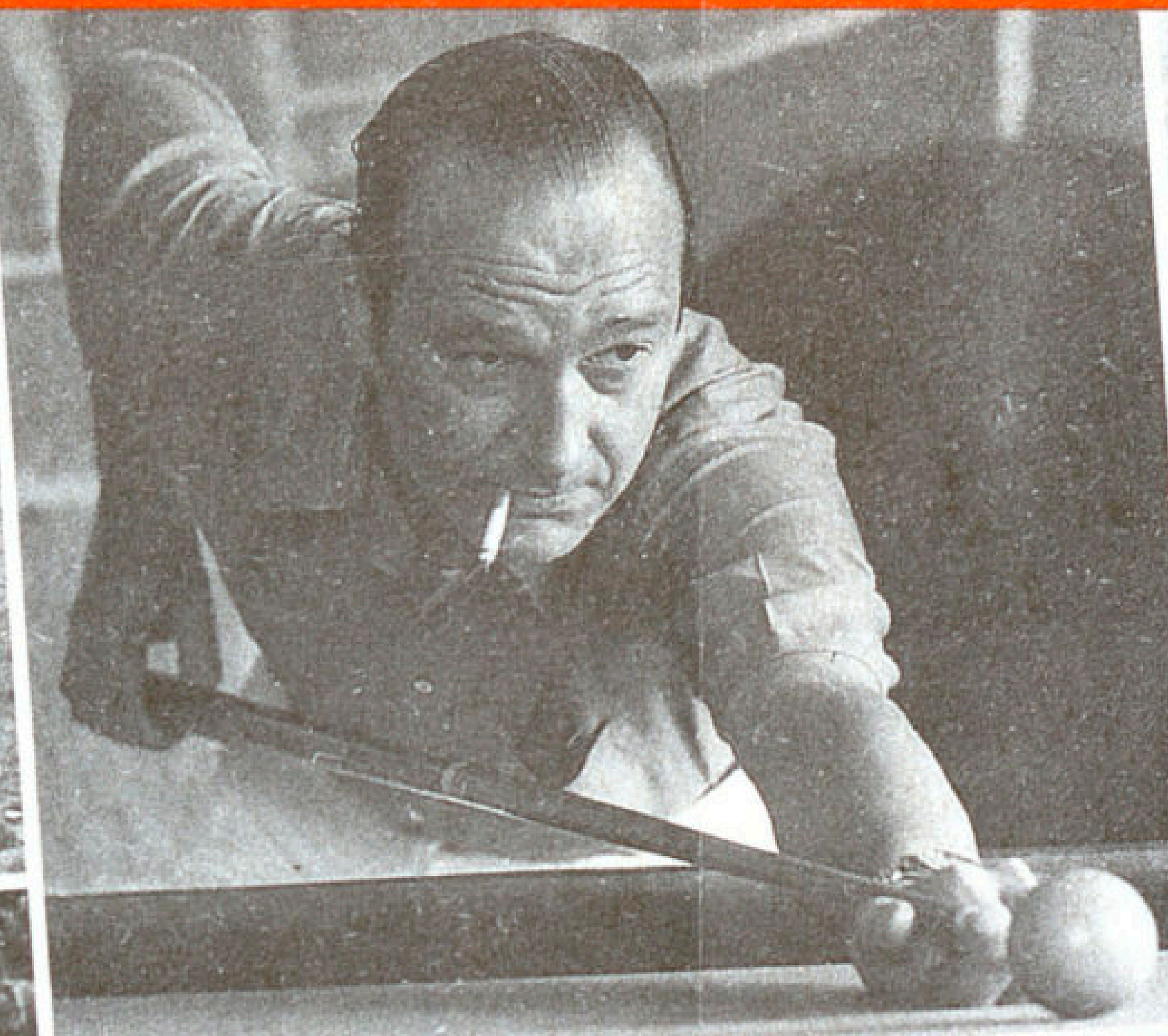


JACQUES CHIRAC, LE PRÉSIDENT QU'IL NOUS FAUT.





Jacques Chirac aux Etats-Unis en 1954.





Jacques Chirac avec son père, François, en 1950.



